



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arllette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **72-2024 EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (M 57)**

**Rapporteur** : Jacky DONJON

Pour mémoire, la compétence déchets est transférée au SIBRECSA sur les secteurs de Montmélian et Valgelon-La Rochette (27 communes).

Elle est exercée en direct par la Communauté de communes sur les secteurs de Chamoux (10 communes) et Saint Pierre d'Albigny (4 communes).

Les résultats du SIBRECSA pour l'exercice 2023, récemment communiqués, accusent un déficit de la section de fonctionnement de plus de 2 millions d'euros, que le résultat reporté de l'exercice 2022 ne suffit pas à couvrir. Ces éléments n'ont pas été communiqués aux délégués lors du DOB 2024 du SIBRECSA en décembre 2023.

Les perspectives budgétaires pour 2024, telles que présentées, nécessiteraient une hausse du taux de TEOM de l'ordre de 55%.

Au vu de ces éléments, aux conséquences difficilement supportables pour les contribuables, la Communauté de communes a demandé au SIBRECSA :

- D'expliquer les causes de ce dérapage
- De préparer un plan d'économies
- De présenter une trajectoire budgétaire pluriannuelle
- De surseoir au vote du Budget prévu le 13 février et de le repousser à début avril.

Dans l'attente de ces éléments, le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en TTC :

- En section de fonctionnement à 4 596 000 € ;
- En section d'investissement à 711 000 €.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement concerne :

- le reversement de TEOM au SIBRECSA pour le fonctionnement du service sur les secteurs de Valgelon-La Rochette et Montmélian (2 553 500 € inscrit à ce stade, dans l'attente du budget du SIBRECSA) ;
- les contrats de prestation de service sur les secteurs de Saint Pierre et Chamoux (collecte OM et PAV, déchetteries...), pour un montant total de 1 020 000 € ;
- les charges salariales affectées à ce service (136 000 €) ;
- les contributions (520 000 €) à Savoie Déchets (secteurs Chamoux et Saint Pierre) et au remboursement du passif de Gilly ;
- Les écritures d'amortissement sont inscrites à hauteur de 77 500 € ;
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 209 100 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel de la TEOM perçue sur l'ensemble du territoire (3 954 000 € à ce stade), de la vente des produits de service (95 000 €) et de participations des éco-organismes (120 000 €), ainsi que du report de l'excédent cumulé de 422 030 €.

L'évolution des bases foncières (+3,9 %) ne devrait permettre de compenser qu'une partie de l'augmentation des dépenses et le budget resterait en léger déséquilibre sur l'exercice (avec ponction dans ses réserves).

Les investissements de ce budget sont concentrés sur les secteurs de Chamoux et Saint Pierre d'Albigny où la Communauté de communes exerce la compétence en direct.

Les investissements en 2024 seront limités compte tenu des faibles marges de manœuvres financières.

- Finalisation de la révision du Plan Local de Prévention des déchets (PLP)
- Poursuite et déploiement des actions de broyage, de compostage collectif et individuel (achat composteurs + panneaux signalétiques : 25 000 €)
- Installation de la vidéosurveillance dans les déchèteries, décidées en 2023 : 40 000 € (subvention 7000 € ECOSYSTEM + subvention région espérée de 8000 €)
- Colonnes aériennes (OM, mobile ...) : 20 000 €
- En fonction de la capacité d'investissement, mise en place de colonnes semi-enterrées (CSE) ordures ménagères, en lieu et place de points de regroupement, afin de régler des « points noirs » de collecte (achat CSE : 50 000 €)

Ces investissements sont financés par du FCTVA (34 900 €), un virement de la section de fonctionnement (209 100 €), les amortissements (77 500 €), un report de l'excédent d'investissement (158 823 €), complété par un virement destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement en 2023 (30 718€ à l'article 1068) et un emprunt de 200 000 € destiné à financer les investissements de l'année.

Les investissements qui concernent les secteurs de Valgelon-La Rochette et de Montmélian sont assurés directement par le SIBRECSA. Ils ne figurent donc pas dans ce budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget primitif 2024 – budget annexe Déchets ménagers et assimilés (M57) présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses TTC :
  - En section de fonctionnement à 4 596 000 € ;
  - En section d'investissement à 711 000 €.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

